

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Souplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne	BUREAUX & RÉDACTION	Paris
Départements limitrophes	Imprimerie-Librairie E. LEMARIÉ	et les autres départements
	A DAMMARTIN-EN GOËLE (S-&-M)	
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr 20	UN AN..... 3 fr. 50

TÉLÉPHONE

ÉCHOS DE LA SEMAINE

6 Août. — Le général André, ministre de la guerre, venant du camp de la Courtine, visite la manufacture de tapisserie de Chateaufort et Pinton. Le soir, il préside, à Aubusson, un banquet de trois cents couverts.

— Les croiseurs de Vladivostok sont passés en revue par l'amiral Skrydloff, qui félicite les équipages de leurs brillants exploits.

7 Août. — M. Charles Deloncle, républicain ministériel, est élu député de Seine, par trente voix de majorité sur M. Hémar, nationaliste, qui avait été invalidé par la Chambre.

— Scrutin de ballottage pour les élections au conseil général et au conseil d'arrondissement.

— Un incendie cause des dégâts importants dans une manufacture de tabacs de Vieune.

8 Août. — Un incendie éclate à l'arsenal de Toulon et y cause des dégâts incalculables. L'enquête ouverte n'a abouti jusqu'ici à aucun résultat.

9 Août. — La Porte accorde l'autorisation, pour les vaisseaux de la flotte volontaire russe, de passer le détroit, sur l'assurance donnée par la Russie que ces vaisseaux conserveraient le pavillon commercial.

— Une violente secousse de tremble-

ment de terre est ressentie, à dix heures vingt-deux du matin, à Wellington (Australie). Plusieurs bâtiments publics sont endommagés; un grand nombre d'habitations particulières et de boutiques ont été détruites. On ne signale aucun accident de personne.

10 Août. — M. Waldeck-Rousseau, ancien président du Conseil des Ministres, meurt à deux heures trois quarts, après avoir subi une nouvelle opération.

— La chambre des mines du Transvaal annonce pour le mois de juillet une production totale de 307,840 onces d'or, dont la valeur est de 32.690,525 francs.

11 Août. — On craint, à Toulouse, une grève générale de l'alimentation.

— L'escadre de Port-Arthur fait une sortie et réussit à prendre le large, à l'exception du *Retvisan* et du *Podbieda*, qui ont regagné leur mouillage.

— Le tribunal des prises de Vladivostok déclare de bonne prise le vapeur *Tea*, coulé avec sa cargaison dans la nuit du 25 au 26 juillet.

— On dément dans les milieux officiels que des cas de choléra aient été constatés à Saint-Petersbourg.

12 Août. — Les débats de l'affaire de faux en écritures militaires ont pris fin, en cour d'assises de Bordeaux, par l'acquiescement des prévenus.

— A Bordeaux, la grève des boulangers continue; des troubles graves se sont produits.

— La grève des garçons de café de

Toulouse, qui semblait devoir se terminer promptement par une entente, se poursuit, les pourparlers n'ayant pas abouti.

— L'impératrice de Russie donne le jour à un garçon, qui reçoit le nom d'Alexis-Nicolaïetch. Cet événement est salué avec une grande joie par le peuple russe.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

M. Labour, Conseiller général, nous fait savoir qu'il sera, comme par le passé, à Dammartin, le second dimanche de chaque mois.

Il sera donc à Dammartin aujourd'hui, 14 août.

La fête patronale de Dammartin fixée aux 20, 21, 22 et 28 août, comportera le programme ci-après :

Le samedi 20, à 9 heures du soir. Retraite aux Flambeaux par les Sociétés musicales et les Sauteurs-Pompiers.

Le dimanche 21, à 4 heures, jeux de ciseaux pour les jeunes filles ; de 5 heures à 6 heures, concert par la Fanfare sur l'esplanade du Château.

Illuminations des promenades du Château en verres de couleur.

Grand Bal sous une tente.

Le Lundi 22, à 3 heures, Bal pour les enfants sous la tente ; à 4 heures, jeux publics pour les jeunes gens ; le soir à 9 heures, Feu d'Artifice ; embrasement général des promenades du Château ; concert par la société de trompettes, pendant la durée du feu d'artifice ; Grand Bal.

Le Dimanche 28 : Continuation de la Fête.

LONGPERRIER

Ces jours-ci, en arrivant à son jardin, situé au lieudit les Trois-Cornes, M. Moreau, marchand de vins, a eu le désagrément de constater que pendant la nuit un malfaiteur avait mutilé ses pommiers.

Déjà il y a dix-huit mois, la malveillance s'était exercée sur ces po m

miers dont les greffes avaient été coupées.

M. Moreau qui éprouve un préjudice de 150 francs a porté plainte.

NANTOUILLET

On nous écrit :

Samedi dernier a eu lieu la distribution des récompenses aux élèves de l'école de Nantouillet. La cérémonie était présidée par M. Mondion, Maire, assisté de MM. Tartier et Pernier, conseillers municipaux.

Après la distribution des prix, et de nombreux livrets de caisse d'épargne dus à la générosité de M. Menier, député, et de quelques personnes de la localité, un goûter accompagné de rafraîchissements, a été offert à tous les élèves par les soins de M. le Maire.

On ne saurait trop féliciter les organisateurs de ces fêtes scolaires, qui sont pour les écoliers un puissant stimulant au travail.

SAINT-PATHUS

Un individu demeuré inconnu, a mutilé trois pommiers appartenant à Madame Duvaux.

Une enquête est ouverte dans le but de retrouver l'auteur de cet acte stupide.

COMPANS

Une subvention de deux cents francs vient d'être accordée à la commune de Compans, pour participation à la réfection du pavage de la grande route.

CHARNY

La décoration de chevalier du Mérite agricole a été conférée par décret du 3 août dernier, à M. Sonnier Louis-Albert, mécanicien, président fondateur de la Société d'apiculture de Seine-et-Marne. — Nombreuses et hautes récompenses, membre du Jury

de concours généraux agricoles — plus de 20 années de pratique.

Nous sommes heureux de présenter nos sincères félicitations à M. Sonnier.

MONTHYON

La Commission départementale vient d'accorder à la commune de Monthyon une subvention de 50 francs pour la construction d'un portique de manœuvre.

La décoration de Chevalier du Mérite agricole, vient d'être conférée à M. Bouchet Felix-Ernest, cultivateur, maire de Monthyon. Vingt années de pratique agricole et contribution au développement des œuvres de mutualité.

M. Léon Dumont, soldat au 151^e régiment d'infanterie, qui se trouvait en congé de vingt jours et faisait la moisson chez un cultivateur, conduisait une charrette chargée de blé, lorsqu'il butta et tomba sous les roues de sa voiture, qui lui brisèrent la jambe droite.

Le blessé a été transporté à l'hôpital militaire de Meaux.

Notre confrère du *Seine-et-Marne* relate un fait qui, s'il est exact, comme il y a lieu de le croire, est loin de mettre en relief les sentiments humanitaires du patron du pompier Jouy, de la commune de Monthyon.

Voici les faits :

Un incendie sérieux s'était déclaré dans la nuit du 31 juillet, au hameau de La Marche, commune de Monthyon, dans le chantier de bois de M. Emery. La proximité des maisons et le manque d'eau rendaient la situation assez critique.

Arrivés dès le début sur les lieux du sinistre, les pompiers de Monthyon y sont restés et y ont travaillé toute la nuit. A 8 heures du matin seulement, la compagnie rentra à Monthyon. Chacun alors,

et sans avoir dormi, s'empressait de reprendre ses travaux de moisson.

Un pompier qui doit bien regretter d'avoir fait son devoir en cette circonstance, c'est Jouy Edouard. Il était engagé comme chargeur pour la moisson chez M. Coyette, cultivateur à Neufmontiers et y avait déjà fait la charge une journée. Au retour du feu et aussitôt libre, il changeait de tenue, enfourchait sa bicyclette et rejoignait son travail, en une demi-heure à peine. Arrivé à la ferme, il s'excuse de son retard involontaire et se dispose à reprendre son poste. Mais M. Coyette ne l'entend pas ainsi : Jouy n'est pas arrivé à l'heure réglementaire, il a été remplacé et son patron n'a plus besoin de ses services. L'ouvrier insiste pour s'excuser et comme son maître ne veut rien entendre, il lui réclame alors ses gages de la moisson. M. Coyette prétend qu'il ne lui doit rien et l'engage à se faire payer sa moisson par l'officier des pompiers de Monthyon. Singulière théorie, qui laisse Jouy sans travail au milieu de la moisson et lui fait perdre 110 fr. qu'il devait gagner en 15 jours ou 3 semaines, sans compter la nourriture.

Si l'exemple de M. Coyette était généralisé, que dire à ces pompiers qui, tranquillement resteraient chez eux à l'appel du clairon d'alarme ou qui déserteraient le service au milieu de l'incendie, pour ne pas perdre leur gagne-pain et celui de leurs enfants ?

Et l'intérêt général et la sécurité publique que deviendraient-ils avec une semblable organisation ?

Souhaitons à M. Coyette qu'il n'ait jamais besoin personnellement des services des pompiers de Neufmontiers, de Monthyon ou d'ailleurs ! En voyant à l'œuvre, pour sauver sa récolte et ses biens, ces humbles travailleurs, ces courageux et dévoués citoyens il regretterait trop un mouvement irréflecti de mauvaise humeur, et son injuste sévérité envers l'un d'eux.

M. le juge de paix de Meaux est appelé à régler ce regrettable différend.

MIRY-MORY

Le 18 juillet dernier, deux ouvriers de ferme, Alphonse Dumas, 47 ans, et Jouvençy, s'abattaient dans un cabaret et au cours de la conversation qui s'établit entre eux, le premier dit au second :



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

N° de

22040

CB

129 M

SHAS



0 000000 129114

« J'ai entendu *le Radis* parler d'une place de chauffeur au patron. C'est-y qu'il voudrait te remplacer ? »

Jouveney voulut en avoir le cœur net et alla trouver *le Radis*, sobriquet sous lequel est désigné le prévenu Laloue, pour lui demander une explication.

Cette démarche créa un conflit qui amena Laloue à frapper Dumas d'un coup de fauchet au menton.

L'agresseur est condamné à 16 fr. d'amende.

VILLEVAUDÉ

Par défaut, un sieur Courbier, entrepreneur de chaudronnerie à Paris, est condamné à 25 francs d'amende pour violences exercées sur un maçon nommé Moulin, qui travaillait dans le même immeuble que lui.

BARON

M. Mielle, ancien sergent-major au 453^e régiment d'infanterie, est nommé à la recette ruraliste de Baron.

NANTEUIL-LE-HAUDOIN

La Compagnie des sapeurs-pompiers de Nanteuil-le-Haudouin qui a pris part, tout dernièrement, au concours de Tergier, a obtenu les récompenses suivantes :

1^{re} Division 1^{re} Section

Mancœuvre. — Prix d'Honneur : Une couronne et 75 fr. espèces.

Tenue. — 1^{er} Prix : Une palme vermeil.
Matériel. — 1^{er} Prix : Une palme-vermeil.

Théorie appliquée. — 1^{er} Prix : M. Du-moulin, la Coupe de la Fédération.

Stratégie, officier. — 2^e Prix : M. Du-moulin, un objet d'art.

Stratégie, sapeur. — 3^e Prix : M. Mo-quet, un objet d'art.

Depuis sa reconstitution qui remonte à l'année 1900, la subdivision de Nanteuil s'est particulièrement distinguée dans les concours, ainsi qu'on

peut en juger par les étapes qu'elles ont parcourues successivement : Prix d'honneur de la 4^e division, de la 3^e division, de la 2^e division 2^e section, de la 2^e division 1^{re} section, de la 1^{re} division 2^e section, et enfin de la 1^{re} division 1^{re} section, ce qui la classe en division supérieure.

Ainsi donc, cette compagnie d'élite n'a pas concouru deux fois de suite dans une même division ou section, ayant remporté le prix d'honneur dans chaque concours.

Ces résultats ont leur éloquence et sont le plus bel éloge qu'on puisse faire de son organisation et surtout de sa direction.

Médailles d'Honneur Agricoles

Par arrêté du Ministre de l'Agriculture en date du 3 août, la médaille d'honneur agricole a été conférée aux ouvriers ci-après désignés :

Babouf Auguste-Onésime, chez M. Tartier à Nantouillet.

Miral Joseph-Benjamin, chez M. Cour-tier à Villeroy.

Noël Rose-Joseph, chez M. l'offit à Iverny.

Honné Antoine-François, chez M. Bul-lot à Douy-la-Ramée.

Bouché Etienne-François, chez M. Fourchault au Plessis-aux-Bois.

Feuillard Charles-André, chez M. Heur-tant à Saint-Mesmes.

Aubin Edouard, chez M. Bernier à Thieux.

Mme veuve Denisard, née Mucée-Ana-tolie, chez M. Robin à Rouvres.

Mme veuve Pinson, née Lefranc So-phie, chez M. Dantant à Monthon,.

Turpin François-Anodose, chez M. Dessens à Douy-la-Ramée.

Mme Goulas, née Tavernier Marie, chez M. Thirion à Douy-la-Ramée.

Fréval Louis-Auguste-Victor, chez M. Baron à Villeparisis.

Mme Turpin, née Renault Rosine, chez M. Dessens à Douy-la-Ramée.

Coillot Claude-Baptiste, chez M. Delor-me à Saint Souplets.

Elections du 31 Juillet

M. Pelletier, conseiller général du canton de Claye, remercie en ces termes les électeurs de ce canton :

Mes chers Concitoyens,

A l'élection du Conseil général du 31 juillet, vous avez encore une fois manifesté votre attachement sincère à la République démocratique.

Je vous remercie de m'avoir fait l'honneur de m'accorder à nouveau votre confiance, pour représenter le canton de Claye au Conseil général de Seine-et-Marne.

Vous pouvez compter sur tout mon dévouement pour défendre les institutions démocratiques et pour travailler à la prospérité du département et de notre beau canton républicain.

E. PELLETIER,
Maire de Claye-Souilly,
Conseiller général.

* * *

M. le comte de Kersaint, conseiller général du canton de Nanteuil, a adressé en ces termes ses remerciements à ses électeurs :

Versigny, le 1^{er} août 1904.

Mes chers Concitoyens,

Je suis profondément touché de la nouvelle marque de confiance que vous venez de me témoigner.

Je vous adresse mes remerciements bien sincères pour les 1466 voix que vous m'avez accordées.

Croyez que dans l'avenir, comme par le passé, tous mes efforts tendront à me rendre digne de votre confiance.

Veuillez agréer, mes chers concitoyens, la nouvelle assurance de mon entier dévouement.

COMTE DE KERSAINT,
Maire de Versigny,
Conseiller général.

* * *

M. Ed. Labour, conseiller général du canton de Dammarin, a adressé, à la suite de son élection, les remerciements suivants aux électeurs du canton :

REMERCIEMENTS

Saint-Pothus, le 1^{er} Août 1904

Mes chers Concitoyens, merci !

En m'accordant une écrasante majorité

contre le candidat du Sous-Préfet, du Député et des Agences Electorales, vous avez prouvé que vous vouliez rester des citoyens libres.

Vous n'avez écouté que votre cœur, méprisant également les promesses et les menaces.

Honneur à vous !

Je tâcherai, comme par le passé, de me rendre digne de vous. Fort de votre appui, je m'efforcerai de défendre de mon mieux tous vos intérêts. Je resterai fidèle au programme des vrais Républicains : Liberté, Egalité, Fraternité !

Vive la France !

Vive la République !

Vive le Canton de Dammarin !

EDMOND LABOUR
Conseiller Général de Seine-et-Marne

* * *

M. Haran, candidat à l'élection du 31 juillet dernier, remercie en ces termes les 710 électeurs républicains qui lui ont accordé leurs suffrages :

Mes chers Concitoyens,

En acceptant la mission de porter le drapeau républicain à l'élection du Conseil général, je n'ignorais pas que j'aurais à combattre non des idées, mais des procédés électoraux qu'on ne saurait trop flétrir.

Je ne m'étais pas trompé. Le mensonge, la calomnie, la pression sur les consciences, la corruption même, ont été mis en œuvre pour faire échec à ma candidature.

Malgré tout, 710 républicains ont tenu, en m'accordant leurs suffrages, à approuver la politique de progrès. Je les en remercie très vivement.

Ils savent qu'ils peuvent toujours compter sur mon dévouement aux idées démocratiques ; ils savent que ceux qu'on a trompés hier suivront leur exemple demain ; ils savent également que si je suis vaincu je me suis rendu digne, par mon attitude, et de leur confiance et de l'estime de ceux de nos adversaires qui m'ont combattu avec loyauté.

Vive la République démocratique !

U. HARAN,
Agriculteur à Oissery,
Vice-Président
de la Délégation cantonale.



Notes pour servir à l'Histoire DE DAMMARTIN

(Suite)*

5 Janvier 1792. — Décès de Elisabeth Picard, 65 ans, veuve de Pierre-Simon Champy.

Témoins : Pierre-Simon Champy, son fils, maître de pension en cette ville, chez qui elle demeurait (maire) ; Noël Maulny, ancien maire ; Pierre-Louis Chobert, procureur de la commune.

En janvier 1790, des actes sont signés par Barbier, vicaire, qui devint ensuite célèbre comme bibliographe.

Antoine-Alexandre Barbier était né à Coulommiers. Il fut d'abord vicaire à Acy, puis à Dammartin. Elu curé de la Ferté-sous-Jouarre en 1791. Très aimé de l'Empereur, dont il était bibliothécaire, il obtint, par son intervention toute puissante auprès du pape Pie VI, d'être relevé de ses engagements sacerdotaux et se maria. Il eut un fils qui continua avec succès ses publications très estimées.

Le 24 juin, l'évêque assermenté Thouin donne la confirmation et officie pontificalement, assiste du curé de Dammartin, Cuvillier, et de ses deux vicaires épiscopaux, Ponsignon et Faudas.

A partir du 8 novembre 1892, les registres sont aux soins de la municipalité, et dès le 16 novembre an 1^{er} de la République, Cuvillier, de curé devenu officier civil⁽¹⁾, prononce au nom de la loi l'union des époux et signe les actes du titre que lui confère ses nouvelles fonctions.

Fermons un moment ces registres et cherchons d'autres notes à prendre. Il

(1) Par un vote au bulletin, dans un vase à cet effet, par six voix sur huit votants.

n'y a que l'embarras du choix, car à cette période de 1790 à 1795, la vie publique avait une activité inouïe. Le conseil général de la commune restait en permanence, la garde nationale, le comité révolutionnaire, les passages et les séjours presque continuels de troupes nécessitaient une énergie incessante pour maintenir un peu d'ordre.

10 Mai 1790. — Proclamation invitant tous les citoyens actifs de la commune à se réunir le jour de jeudi prochain (et suivants), à huit heures du matin, en l'église paroissiale, pour y procéder à la nomination des électeurs du dit canton.

(« A suivre ») Léonor DUPILLE.

(*) Voir le n° 700 de la Petite Gazette.

UNE VISITE OFFICIELLE AUX Carrières de Saint-Leu et Trocy EN 1751

(Suite et fin)*

Nous trouvant sur le territoire de Trossy, nous pouvons visiter avec les commissaires une très importante carrière de vergele appartenant à M. de Lescalopier de Nourard et exploitée par Jacques Leroux. Les différents bancs formaient une hauteur de plus de 40 pieds et l'exploitation se faisait en soulevant les piliers et brûlant ensuite les étonçons de bois de manière à provoquer la chute de 600 à 700 tonneaux de pierre à la fois : manière vicieuse et dangereuse.

Les nombreuses visites de carrières, en exploitation ou non, étaient terminées le 9 mars et les commissaires se montraient satisfaits du bon accueil des Bénédictins de Saint-Leu.

Ils s'occupèrent donc de rassembler les éléments de leur rapport.

Les pierres dures des carrières de Saint-Christophe, de la Folie, des Danses, de Notre-Dame, toutes de Saint-Leu, leur avaient paru bien supérieures à la pierre d'Arcueil et à toutes les autres pierres dures des environs de Paris, pour la dureté et l'égalité du grain, et susceptibles d'être employées de préférence pour les marches et parapets des ponts et quais, notamment au Pont-Neuf où l'on était obligé de remplacer fréquemment les marches et bordures de *frottoirs*.

Ils avaient recueilli, taillé et numéroté 47 échantillons de pierre des différentes carrières par eux visitées sur les deux rives de l'Oise, afin de pouvoir en temps et lieu mettre M. de Tournehem en mesure de confronter le Maillet avec le vrai Saint-Leu et le Trocy.

Ils s'étaient entendu sur place avec divers, notamment avec M. Lavocat, pour lui acheter huit cents tonneaux de pierre douce de Saint-Leu tirés en 1747 pour son compte personnel de ses carrières et restés en attente sur les quais et ports de chargement ; et avec les religieux pour leur acheter les 5812 blocs comptés dans leurs carrières, à raison de 30 sols par tonneau.

Ils avaient à sanctionner les acquisitions ainsi faites au moyen de défenses, qui furent de suite signifiées aux différents intéressés, « de disposer en quelle que manière que ce soit, et jusqu'à nouvel ordre, tant des.... tonneaux de pierre qui lui restent sans destination fixe, que de celles qui proviendront des ateliers qu'il avoit abandonnés ; lad. carrière étant réservée pour procurer l'abondance à la ville de Paris et en même tems à l'édification du grand hôtel de l'École

Royale militaire que le Roy a ordonné par son édit du mois de Janvier dernier. »

De semblables défenses furent signifiées aux religieux et aux sieurs Vallee, Naze, Lavocat et Lescalopier de Nourard et, le 10, les commissaires regagnaient Paris, où ils furent le soir, en passant par Chantilly, où ils examinèrent les fameuses écuries construites presque entièrement avec du vergele du lieu, inférieur à celui de la carrière Notre-Dame, et non encore altéré ; et par l'abbaye royale de Royaumont, dont le bâtiment, construit sous Saint-Louis, était encore en bel et bon état, la pierre dure et la pierre tendre étant d'une excellente qualité.

Tels sont les faits d'expertise de carrières, que nous permet de connaître un long rapport très circonstancié, dont une copie ou un projet est à la Bibliothèque Nationale, manuscrit français, nouvelles acquisitions, n° 20090, folios 1 à 27 inclus, provenant de la collection de M. Coquebert de Moubret (Charles-Etienne), qui fut directeur de la statistique au ministère de l'Intérieur et mourut en 1831.

Maurice LECOMTE.

(*) Voir le n° 800 de la « Petite Gazette ».



Dans un restaurant à prix fixe.

— Garçon, le dîner est marqué 3 francs et vous me comptez 4 fr. 75 ?

— Parfaitement?... Monsieur a négligé de prendre de deux plats...

— Alors ?...

— Alors, Monsieur est considéré comme mangeant à la carte... C'est beaucoup plus cher!

AVIS

Chasse à Louer sur les terres appartenant à l'Hospice de Dammartin, situées sur plusieurs territoires.

Pour les renseignements, s'adresser à la Mairie de Dammartin.

A VENDRE par le ministère de M^e Lion, greffier de la Justice de Paix : MEUBLES, LINGERIE et BATTERIE DE CUISINE, au domicile et après décès de M. Albert-Alphonse Rolle, à Dammartin, rue Lavollée.

A Vendre ou à Louer JARDINS et PRÉ-VERGERS, sis à Saint-Mard et Dammartin. Jouissance du 11 novembre 1904.

S'adresser pour traiter ou pour renseignements, à M^e Fauvel, notaire à Dammartin.

Pour cause de départ

Vente à l'amiable de BEAUX MEUBLES comprenant un piano *Erard* presque neuf.

S'adresser chez M. l'abbé Girault, Grande-Rue, ou chez M. Fauvel, notaire.

ON DEMANDE

UNE BONNE

sérieuse munie de bonnes références
S'adresser au Bureau du Journal.

BAUX DE CHASSE

A SOUS-LOUER

Territoire de Saint-Mard
Bonnes Conditions

S'adresser au bureau du Journal

A VENDRE
BELLE BIBLIOTHEQUE

et Bureau en Noyer

S'adresser au bureau du Journal

LE CIDRE ET LE POIRE

Revue mensuelle des intérêts pomologiques et des arbres fruitiers de grandes cultures
Chaque numéro se compose de 52 pages in-8° raisin.

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS
Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à
M. de SAINVILLE, directeur, 36, rue Laflite, PARIS

Imprimerie — Librairie
E. LEMARIÉ

Imprimés Administratifs

A L'USAGE DES MAIRIES

Formules imprimées pour
demandes de permis de chasse.

L'exemplaire..... 0 fr. 02

Le cent..... 1 fr. 50

BIBLIOTHEQUE USUELLE

Manuel de Médecine, d'Hygiène
et de Pharmacie domestiques

Par le docteur DEHAUT

1 vol. de 825 pages, relié percaline, 1 fr.

Manuel du bon Jardinier

Eléments de culture des petits Jardins

Par BONNEVILLE

1 vol. illustré de 108 pages, 0 fr. 65

Manuel du Jardinier

Potager — Fleuriste — Fruitière

Par LUCAS

1 vol. illustré de 290 pages, 1 fr. 60

Le nouveau Jardinier
de tout le monde

Traité complet de toutes les branches
de l'horticulture, à l'usage des professionnels et des amateurs. — Nombreuses gravures.

Par Louis BATILLAT

1 vol. de 720 pages, 3 fr. 25

BILLETS DE DÉCÈS

en 2 heures

GRAND CHOIX

DE

Couronnes Mortuaires